

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 14 mars 2023 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

CITOYENS PRÉSENTS :

- M. Gilles Desjardins;
- M. Salim Mohandj;
- M. Guy Nolet.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

RÉSOLUTION 2023-03-36

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 14 mars 2023 à 19 h soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-37

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 14 février 2023 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-38

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023 (budget).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémi Roy,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 février 2023 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-39

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023 (règlements).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 20 février 2023 à 19 h 30, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-40

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2023 (ajournée).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller André Masson,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 23 février 2023 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-03-41

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 28 février 2023 à 19 h, soit et est approuvé tel que rédigé.

La lecture de ce procès-verbal par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

- M. Gilles Desjardins pose une question concernant le montant de la taxe pour la vidange de la fosse septique.
- M. Salim Mohandi, directeur chez les Meubles Marchand, revient sur une question qu'il avait déjà posée concernant le contrat des collectes des poubelles.

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

ATTENDU QU'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

ATTENDU QUE la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatique afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

ATTENDU QUE certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

ATTENDU QU'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

RÉSOLUTION 2023-03-42

Demande d'aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la Municipalité de Trécesson appuie la MRC d'Antoine-Labelle afin de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux

municipalités et aux MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession;

QUE cette résolution soit transmise aux MRC du Québec pour appui, de même qu'à la FQM et à l'UMQ.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la serre communautaire a été construite en 2021 avec l'aide du fonds Projets structurants de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE Mme Myriam Thivierge, résidente de la municipalité, a déposé un projet pour l'été afin d'acheter des plants, jardinières et autres;

ATTENDU QUE le conseil désire redonner vie à la serre;

RÉSOLUTION 2023-03-43

Projet de la serre communautaire (Myriam Thivierge).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE l'offre de Mme Thivierge soit acceptée afin qu'elle soit autorisée à dépenser un montant maximal de 5,000.00 \$ pour l'année 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Conformément à l'article 357 de la LERM, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim mentionne que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2023.

COMMENTAIRE

Restitution de dossiers (conseiller 1).

Le conseil accuse réception des commentaires du conseiller au siège 1 concernant sa demande de restitution de dossiers des ressources humaines en CNESST. Pour l'instant, ce sera le maire qui s'occupera de ces dossiers.

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

RÉSOLUTION 2023-03-44

Journée internationale
contre l'homophobie et la
transphobie, 17 mai 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Offre de services
professionnels en gestion.

M. Guy Nolet, présent dans la salle, sort de la salle afin que le conseil puisse délibérer sur le point suivant.

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins en gestion;

ATTENDU QUE M. Guy Nolet, conseiller en gestion, a déposé une offre de services au conseil;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité se définissent en deux (2) volets, soit l'état de l'administration municipale et l'embauche d'une direction générale par intérim et aussi l'organisation d'un lac-à-l'épaule en accompagnement stratégique;

ATTENDU QUE, selon la disponibilité de M. Nolet, il sera en mesure de soumettre les livrables dans les six (6) à huit (8) semaines suivantes la confirmation de son mandat;

ATTENDU QUE, pour la réalisation des deux (2) mandats incluant sa participation au processus d'embauche d'une direction générale par intérim, il estime à 9,995.00 \$ le budget requis auquel il faut ajouter les taxes applicables;

RÉSOLUTION 2023-03-45

Offre de services
professionnels en gestion.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE le mandat de gestion soit octroyé à M. Guy Nolet, conseiller en gestion;

QUE ses tâches peuvent débuter immédiatement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-03-46
Adoption de la liste des
comptes payés et à payer.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer au 14 mars 2023, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 116,755.66 \$, soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTON	MONTANT
Comptes payés, à payer et prélèvements	87,269.82 \$
DAS provinciales	8,541.71 \$
DAS fédérales	3,440.84 \$
Salaires versés pour les élus	3,298.71 \$
Salaires versés pour les employés	14,204.58 \$
TOTAL :	116,755.66 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité de Trécesson veille à l'entretien de ses chemins;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'épandage d'abat-poussière annuellement;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2023, la municipalité a demandé des soumissions pour de l'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE les quantités requises sont estimées à 80 000 litres;

ATTENDU que RM Entreprises a présenté une soumission avec un taux de 0.457 \$ par litre, pour un total de 36,560.00 \$;

ATTENDU QUE Marcel Baril a présenté une soumission avec un taux de 0.5454 \$ par litre, pour un total de 43,632.00 \$;

RÉSOLUTION 2023-03-47
Achat de chlorure de
calcium liquide.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nathalie Dion,

QUE le contrat soit octroyé à RM Entreprises, pour un coût total de 36,560.00 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE le transport et l'épandage de calcium liquide sont inclus dans le montant total.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE
Inscription au
regroupement de l'UMQ
pour le sel de déglçage
(18 tonnes/an).

Ce point est remis à une séance subséquente.

COMMENTAIRE

Soumission pour les travaux d'arpentage pour le chemin Désormeaux et le chemin St-Viateur (Geoposition).

Ce point est remis à une séance subséquente.

ATTENDU QU'en date du 15 février 2023, une demande de dérogation mineure a été présentée par M. Jean-Pierre Tessier concernant le lot 6 534 250 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 151, chemin du Lac-Davy;

ATTENDU QUE la demande vise à :

- permettre une dérogation, vu la forme du terrain, diminuant la marge de recul avant du bâtiment principal de 1.7 m, ce qui la porterait à 8.3 m au lieu de 10 m;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande de dérogation mineure est acceptable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Veilleux,

APPUYÉ par le conseiller Rémi Roy,

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure présentée par M. Jean-Pierre Tessier concernant le lot 6 534 250 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située au 151, chemin du Lac-Davy.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Demande d'aide financière pour la Corporation de loisirs de Trécesson (tournoi de pêche au lac Davy le 18 mars).

M. André Masson, conseiller au siège 1 et président de la Corporation des loisirs de Trécesson, se retire de la table pour la délibération du point suivant.

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Trécesson, réactivée avec un tout nouveau conseil d'administration, désire offrir des activités sociales, sportives et récréatives afin de promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs désire obtenir la collaboration financière de la municipalité afin d'organiser un tournoi de pêche sur glace, qui aura lieu le 18 mars 2023 au lac Davy;

ATTENDU QU'une aide financière de 300.00 \$ est demandée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la demande de la Corporation des loisirs soit refusée;

QU'une aide financière de 100.00 \$ soit plutôt remise à la corporation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-03-49

Demande d'aide financière pour la Corporation de loisirs de Trécesson (tournoi de pêche au lac Davy le 18 mars).

RÉSOLUTION 2023-03-50

Nomination du conseiller au siège 6 pour représenter les dossiers du Fonds forêt à la Table des maires de la MRC d’Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadia Caron,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE le conseiller au siège 6, M. Stéphan Roy, soit nommé à titre de représentant des dossiers du Fonds forêt à la Table des maires de la MRC d’Abitibi.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Avis de motion – Règlement 2023-296 concernant la démolition d’immeubles.

Un avis de motion est donné par la conseillère Nadia Caron selon lequel il y aura présentation du projet de règlement 2023-296 concernant la démolition d’immeubles.

RAPPORT DE L'ÉLU

Ghislain Nadeau, maire.

- Le 20 février, il a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 23 février, il a participé à une rencontre du CCU;
- Le 28 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, il a participé à la séance de travail;
- Il a participé à la réunion de la Table des maires de la MRC d’Abitibi;
- Il a rencontré M. Guy Nolet.

RAPPORT DE L'ÉLU

André Masson, conseiller 1.

- Le 20 février, il a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 23 février, il a participé à une rencontre du CCU;
- Le 28 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, il a participé à la séance de travail;
- Il a participé à une réunion du fonds forêt de la MRC d’Abitibi à titre de maire suppléant, puisque le maire se situait en conflit d’intérêts pour le dossier.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nadia Caron, conseillère 2.

- Le 20 février, elle a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, elle a participé à la séance extraordinaire;
- Le 23 février, elle a participé à une rencontre du CCU;
- Le 28 février, elle a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, elle a participé à la séance de travail.

RAPPORT DE L'ÉLU

Nathalie Dion, conseillère 3.

- Le 28 février, elle a participé à la séance extraordinaire.

RAPPORT DE L'ÉLU

Martin Veilleux, conseiller 4.

- Le 20 février, il a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, il a participé à la séance de travail;
- Il a rencontré M. Guy Nolet.

RAPPORT DE L'ÉLU

Rémi Roy, conseiller 5.

- Le 20 février, il a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 23 février, il a participé à une rencontre du CCU;
- Le 28 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, il a participé à la séance de travail

|-----

RAPPORT DE L'ÉLU

Stéphan Roy, conseiller 6.

- Le 20 février, il a participé aux deux séances extraordinaires;
- Le 23 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 28 février, il a participé à la séance extraordinaire;
- Le 7 mars, il a participé à la séance de travail;
- Il a participé à une réunion de la MRC d'Abitibi concernant le Fonds forêt.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a retenu certaines correspondances et informations à communiquer à l'assemblée :

- Impression du journal municipal.

DIVERS

Points ne figurant pas dans l'ordre du jour transmis.

Divers.

- M. André Masson, conseiller au siège 1, demande des informations de suivi concernant la vente de la pelle et de la remorque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

RÉSOLUTION 2023-03-51

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 13.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**